

Le budget 2020-2021 octroie plus de 50 M\$ sur cinq ans pour l'industrie de la musique : l'ADISQ applaudit une aide financière sans précédent aux entreprises du secteur

Montréal, le 10 mars 2020 — Dans son budget, le gouvernement du Québec octroie plus de 50 millions de dollars sur cinq ans au secteur de la musique : il bonifie le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et de spectacles, une mesure évaluée à plus de 20 millions de dollars ; il injecte 25 millions de dollars supplémentaires à la SODEC pour les entreprises en musique ; et finalement, il accorde cinq millions de dollars au CALQ. Ce soutien, qui s'ajoute à l'octroi l'an dernier de 15 millions de dollars sur cinq ans pour le secteur, témoigne d'un engagement marqué et inédit du gouvernement du Québec pour la musique d'ici.

« Le soutien accordé à l'industrie de la musique dans le budget du Québec est sans précédent. Nous remercions la ministre Roy, le ministre Girard et le premier ministre Legault pour ce geste, qui fait écho de façon non équivoque aux demandes du milieu. L'urgence et la nécessité d'agir ont été entendues comme jamais auparavant. Le gouvernement démontre qu'il a à cœur la pérennité de notre musique et qu'il considère que les entreprises indépendantes d'ici sont des véhicules de choix pour l'assurer. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« Au Québec, les entreprises indépendantes du secteur de la musique développent les carrières d'artistes établis comme émergents, dont la plupart chantent en français – une mission de plus en plus exigeante dans le contexte d'une ère numérique qui pose de grands défis. En octroyant ce soutien important, le gouvernement stimule le développement d'une chanson québécoise professionnelle, riche et qui se renouvelle. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

En musique, même si ce sont des entreprises qui investissent la majorité des sommes nécessaires à la production et à la commercialisation de la musique, le soutien de l'état demeure crucial : il produit un effet de levier sans lequel de nombreux projets peineraient à se rendre au public. Ce budget reconnaît de façon claire le rôle moteur des entreprises culturelles dans l'économie du Québec.

Lors des consultations prébudgétaires, l'ADISQ avait demandé que les crédits d'impôt soutenant l'enregistrement sonore et le spectacle soient bonifiés et que la production des contenus musicaux originaux, francophones et émergents, plus risquée, soit davantage soutenue. Des mesures structurantes de ce type sont nécessaires pour assurer la

pérennité d'une production musicale québécoise forte et l'association se réjouit d'avoir été entendue de façon aussi marquée.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE :

ADISQ

RENSEIGNEMENTS :

Marie-Julie Desrochers

C. 438-872-7282 | B. 514.842-5147 #237 | mjdesrochers@adisq.com